

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARCAIS

## SEANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	: 11
En exercice	: 11
Qui ont assistés à la séance	: 8

Date de la convocation : 4 novembre 2020

Date d'affichage : 4 novembre 2020

L'An deux mil vingt et le dix novembre à 19 Heures .

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre

Prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence

De Mme RIVET M., Maire.

**Présents :** RIVET Michelle, LAVAINÉ Patrick, RIBAUDEAU Corinne, DION Annie, BOTTE Mathieu, JACQUET Patrice, JOUFFIN Cindy, MAURU-MAUGUIN Magali

**Absents excusés :** CHANTEREAU Teddy donne pouvoir à Corinne RIBAUDEAU, LEDUC Gilles donne pouvoir à Michelle RIVET, Stéphane MANSART

**Secrétaire (s) de séance :** Cindy JOUFFIN

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2020 qui est adopté à l'unanimité.

### I°) Délibération 2020-25 Décision modificative n° 2

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il faut intégrer en section d'investissement la subvention attribuée par le Département pour les travaux de voirie de la route de la Vève et des Rabouins, et en section de fonctionnement les suppléments de dotations de péréquations (taxe additionnelle droits de mutation et fonds départemental péréquation TP) et le FPIC.

Elle propose la décision modificative budgétaire suivante :

#### *Investissement*

-article 1323 subvention département : +16 464 €

-article 2151 réseaux de voirie : + 16 464 €

#### *Fonctionnement*

-article 74832 péréquation TP : + 518€59

-article 7381 TA droits mutation : +8 352 €34

-article 73223 versement FPIC : + 356 € ( déjà inscrit au budget 8500 €)

->Soit un total de recettes de fonctionnement de 9 226€93

-article 739223 prélèvement FPIC : 2252€

-article 6068 autres matières : 3974 €93

-article 023 virement à l'investissement : 3000€

->soit un total en dépenses de fonctionnement de 9 226€93

*Investissement :*

- article 021 virement du fonctionnement: + 3000 €
- article 2151 réseaux de voirie : + 3000 €

Les membres du conseil valident à l'unanimité la décision modificative budgétaire n°2.

### 2°) **Délibération 2020-26 : Redevances télécoms 2020**

Le calcul des redevances pour 2020, suivant les éléments fournis par France Télécom concernant le patrimoine de la commune, et suivant les modalités de calcul de la revalorisation annuelle s'établit ainsi :

Patrimoine	Artère aérienne	Montant	Artère souterrain	Montant	Emprise au sol	Montant	Année	Total redevance en euro
2019	22,51	55.54	8,549	41.66	1	27.77	2020	1634.12€

Le conseil valide à l'unanimité le calcul de la redevance, et un titre sera fait en 2020.

### 3°) **Délibération 2020-27 : Convention ADS avec la ville de Saint-Amand-Montrond**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 24 juillet 2015, le conseil municipal a décidé de confier l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune au service urbanisme de la ville de St Amand, et une convention a été signée ( suite loi ALUR de 2014).

Elle donne lecture du courrier en date du 9 octobre 2020 adressé par la commune de St Amand indiquant une réactualisation de la convention avec une hausse des tarifs de 10 % par an, pour une période de 5 ans, et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Tarifs	actuels	au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Permis construire	62 €	70€
Déclaration préalable	52€	60€
Certificat Urbanisme b	45€	50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la nouvelle version de la convention avec la ville de St Amand pour l'instruction des autorisations du droit des sols et autorise le maire à la signer.

### 4°) **Délibération 2020-28 : demande de subventions pour les travaux chemin des Bayats**

Le Maire rappelle le projet de travaux pour la remise en état du chemin des Bayats et d'une ancienne mare, avec la protection des sonneurs à ventre jaune ( petit crapaud devenu rare), ainsi que pour le nettoyage de la mare du Bourg. Elle présente le devis de l'entreprise Laumonier de 14 990 € HT ( 17988 € TTC). Une subvention peut être demandée à la Région ( contrat de pays) à la hauteur de 80%. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Coût des travaux : 14 990 € HT

Subvention contrat de Pays CRST : 11900 €

Fonds propres de la commune : 3090€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil :

-adoptent le devis de l'entreprise Laumonier de 14 990 € HT

-valident le plan de financement proposé

-autorisent le maire à demander une subvention dans le cadre du CRST et à effectuer toutes les démarches en ce sens.

### **5°) Délibération 2020-29 : label Territoires Engagés pour la Nature**

Madame le Maire propose aux membres du conseil d'engager la commune dans le label Territoires Engagés pour la nature, en continuité des actions déjà effectuées ( ruches, plantations d'arbres, inventaire biodiversité, chauffage au bois des haies, animations pour les enfants...), et par la suite pour l'aménagement du cheminement dans le Bourg, la réalisation de boucles de randonnées. La labellisation faciliterait l'accès aux subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil autorise le maire à effectuer les démarches pour l'engagement de la commune dans le label « Territoires engagés pour la nature ».

### **6°) Délibération 2020-30 : Numérotation et dénomination des voies**

Le projet de découpage des voies avec la cartographie, les propositions de dénomination sont présentés ( annexe ci-jointe) par Corinne RIBAudeau adjoint et Patrice JACQUET, conseiller.

A l'unanimité, les membres du conseil valident les propositions.

Prochaine réunion du groupe de travail : mardi 24 novembre à 9h30.

### **7°) Projet d'aménagement du Pré Bordais**

Le Maire indique au conseil que des demandes ont été déposées en mairie pour l'achat de parcelles constructibles pour différents projets ( constructions de maisons individuelles, bureau pour une entreprise ...).

Cela entraîne une question sur l'aménagement du Pré Bordais avec 2 objectifs :

- Les accès et chemins jusqu'au cimetière et jusqu'à la future station d'épuration ( pour l'entretien), ces accès desservant aussi le futur lotissement
- La création des parcelles constructibles : un permis d'aménager est nécessaire, avec le recours à un architecte.

Dans un premier temps, elle propose de faire appel au CAUE et à Cher Ingénierie des Territoires ( CIT) pour les conseils et appuis techniques. Une adhésion moyennant une cotisation de 287€ TTC serait nécessaire pour bénéficier des services de CIT.

Il est décidé de rencontrer dans un premier temps le conseiller paysagiste du CAUE, une décision sera prise ultérieurement pour l'adhésion à CIT.

### **8°) Point sur les travaux routiers et l'aménagement du local technique**

L'adjoint Patrick LAVAINNE indique que les travaux de voirie route de la Vève et route des Rabouins ont été réalisés par l'entreprise Bordat, ainsi que les fossés nécessaires route des Rabouins. Malheureusement, une dégradation a eu lieu route de la Vève ( poids lourd, ou tracteurs...) nécessitant une remise en état par l'entreprise Bordat, ce qui entraînera un surcoût financier.

Il présente ensuite un devis de la société AEB pour l'installation d'un module sanitaire au local technique, ce qui permettrait une mise aux normes des conditions sanitaires ( toilettes, douche...). Le coût du module présenté est de 9400 € HT. Une réflexion va être menée à ce sujet d'ici le prochain conseil.

### **9°) RPI et école ; personnel communal**

Annie DION, adjointe et présidente du RPI, indique qu'un nouveau protocole sanitaire a été mis en place dans les écoles, impliquant des contraintes supplémentaires pour les enseignants et le personnel, mais ce protocole est nécessaire compte tenu du contexte de la crise sanitaire. Elle indique également que des agents devraient faire valoir leur droit à retraite en 2021, et qu'il faudra probablement envisager des recrutements pour l'année scolaire à venir.

*Changement au poste du secrétariat de mairie* : la secrétaire de mairie informe les membres du conseil que, ayant une opportunité d'emploi dans une structure plus importante qui lui permet d'évoluer professionnellement, et de se rapprocher de son domicile, elle sera amenée à quitter son poste, par voie de mutation, début 2021 ( au plus tard le 15 février).

Des démarches devront donc être engagées pour pourvoir à son remplacement, sur le poste au grade de rédacteur, 12 heures hebdomadaires.

**10°) Délibération 2020-31 : Rapport du SIAEP**

Madame le Maire présente le Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP qui n'appelle aucune observation de la part des élus.

**11°) DIVERS**

Cérémonie du 11 novembre : en raison de la crise sanitaire, selon les directives gouvernementales, la cérémonie aura lieu sans public, en présence des élus uniquement.

La séance est levée à 22h.